

SEANCE DU 9 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept à vingt heures, le neuf-mars, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Gérard GOURBEYRE, Gilles GUERET, Bernard MERLEN, Corinne MONTCULIER, Thierry RAYNAUD, Adrien VIALON, Gisèle VIDAL, Frédéric BOUILLAND, Sandrine BOUSSAT, Annie DANGLADES. Bernard IGONIN, Elisabeth CHASSEFEYRE-TIXIER, Christelle GARDETTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mireille GAYARD ayant donné pouvoir à Bernard MERLEN,

Bruno LAURENT ayant donné pouvoir à Bernard IGONIN

Secrétaire : Corinne MONTCULIER

Délibération n° 1 du 9 mars 2017 : SP le 28/03/2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAYNAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Gérard GOURBEYRE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		47 134,15	130 077,20			-
Opérations de l'exercice	521 490,38	631 366,89	215 618,81	428 108,34	737 109,19	1 059 475,23
Solde d'exécution		109 876,51		212 489,53		322 366,04
Résultat de clôture		157 010,66		82 412,33		239 422,99
Restes à réaliser			73 972,00	789,00	73 972,00	789,00
TOTAUX CUMULES	521 490,38	678 501,04	419 668,01	428 897,34	941 158,39	1 107 398,38
RESULTATS DEFINITIFS		157 010,66		9 229,33		166 239,99

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats bénéficiaires définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2 du 9 mars 2017 : SP le 28/03/2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 PRESENTE PAR MONSIEUR BRUNO FLATRES COMPTABLE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Bruno FLATRES, comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 3 du 9 mars 2017 : SP le 07/04/2017

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES ET PARTICIPATION AU BUDGET 2017

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'allouer les subventions et participations au budget 2017 de la façon suivante :

- | | |
|--|----------|
| 1°) <u>Article 657362 : CCAS</u> | 1 000€ |
| 2°) <u>Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : 6 234,50€</u> | |
| – Amicale laïque d'Orbeil :
(Pour les activités scolaires, périscolaires, repas des anciens) | 5.200 € |
| Amicale laïque d'Orbeil participation TAP
(Pour prise en charge des activités TAP organisées par l'amicale (judo, modélisme, couture)
les mardis de 16h à 16h30) | 510€ |
| – Association Inter - communale de football Saint-Babel Brenat :
(5 licenciés de la commune d'Orbeil saison 2016-2017 à 20€ par licenciés) | 100 € |
| – Mission Locale : | 300 € |
| – Coopérative scolaire pour aider le Rased :
(83 élèves à 1,50€) | 124,50 € |
| 3°) <u>Article 6554 : Contributions aux organismes de regroupement :</u> | |
| – Femmes élues du Puy de Dôme : | 35 € |

Délibération n° 4 du 9 mars 2017 : SP le 14/04/2017

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux de sécurisation en plusieurs points de la communes.

- a) Le grillage qui se situe autour du groupe scolaire est en très mauvais état, il est devenu dangereux pour les enfants.
Montant des fournitures de matériel pour le remplacer HT : 3 204,46€
- b) La rambarde de l'escalier qui permet l'accès du parking sous l'église à la mairie est devenue dangereuse
Montant des fournitures de matériel pour le remplacer HT : 500,80€
- c) Les murets qui se situent sous l'église à Orbeil et à Naves menacent de s'écrouler il est nécessaire de faire intervenir une entreprise pour les remettre en état
Montant de l'intervention HT : 6 873,00€
- d) Aménagement des passages piétons à Orbeil et à Naves suite au diagnostic accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public établi par le bureau d'étude EGEE
Montant des travaux HT : 5 915,50€

Il explique que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme au titre de la répartition du produit des amendes de police ces travaux sont destinés à renforcer la sécurité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité :

D'approuver le dossier proposé selon les tarifs suivants :

Grillage pour refaire la clôture autour du groupe scolaire Montant HT	3 204,46€
Rambarde de l'escalier du parking sous l'église à la mairie Montant HT	500,80€
Murets sous l'église et à Naves montant HT	6 873,00€
Aménagement des passages piétons Montant HT	5 915,50€
Montant total HT	16 493,76€

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme dans le cadre de la répartition des amendes de police

Montant de la subvention sollicité : 7 500,00€

Délibération n° 5 du 9 mars 2017 : **REVISION DU SCOT**

Le Conseil Municipal décide de reporter son avis sur la révision du SCOT au prochain conseil municipal.

Délibération n° 6 du 9 mars 2017 : **VENTE D'HERBE 2017**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 3 du 18 novembre 2011 fixant le prix de l'herbe récoltée sur les parcelles A62 et A76 à Vort et sur les parcelles ZE4 et ZE22 à Beauregard à 45 € la tonne de foin à partir de l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier le tarif du foin et de continuer à appliquer le tarif de 45 € la tonne.

Délibération n° 7 du 9 mars 2017 : SP le 25/04/2017

TARIFS DE LOCATION DU DOMAINE DE VORT AU 1^{ER} JANVIER 2018

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du domaine de Vort n'avaient pas été augmentés en 2016. Il rappelle la délibération N° 5 du 25 juin 2015 qui fixait les tarifs actuellement pratiqués. Il propose de réviser ces tarifs à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réviser certains tarifs :

- de pratiquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2018.
- de continuer à refacturer aux locataires le chauffage en fonction de la consommation réelle de gaz mesurée par le compteur volumétrique.
- de continuer à appliquer les tarifs déjà en vigueur pour :

TARIF POUR LES INDIVIDUELS

Hébergement	1 personne par chambre (maximum 9 chambres disponibles)	2 personnes par chambre (maximum 9 chambres disponibles)
Tarif par personne et par nuit	20,40 €	15,30 €

SPECIAL SEMINAIRE

Salle + Matériel	La journée : 102 €
------------------	--------------------

DOMAINE DE VORT – Tarif au 1^{er} janvier 2018

TARIF DU GITE POUR LES GROUPES (Forfait 10 personnes)

	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	1 semaine	Personne suppl. par nuit	
Gite simple (avec cuisine mais sans salle panoramique, ni salle supérieure)	347 €	428 €	494 €	581€	949 €	15,50 €	
Gite avec cuisine et salle panoramique pour les extérieurs	598 €	693 €	735 €	826	1153 €	15,50 €	
Gite avec cuisine et salle panoramique pour les habitants de la commune et les agents communaux	388 €	467 €	494 €			15,50 €	
Gite avec cuisine, salle panoramique et salle supérieure pour les extérieurs	788 €	871 €	898 €	980 €	1 315 €	15,50 €	

Gîte avec cuisine, salle panoramique et salle supérieure pour les habitants de la commune et les agents communaux	494 €	577 €	609 €			15,50 €	
---	-------	-------	-------	--	--	---------	--

TARIF POUR LES COLONIES (Forfait pour 10 personnes)

Gîte (avec cuisine et salle panoramique)

	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	1 semaine (hors week-end)	2 semaines (hors week-end)	Personne suppl. par nuit
Tarif hors week-end (*) (* Si 2 semaines complètes avec week-end, compter 2 semaines plus le tarif de 2 nuits	190 €	336 €	472 €	588 €	887 €		11,50 €

Caution : 1.000 €

Draps de dessus en supplément : 2 € ou possibilité d'apporter son couchage

Forfait ménage :

Chambres et rez de chaussée : 160€

Gîte + salle panoramique : 210€

Gîte + salle panoramique + salle supérieure : 260 €

Forfait ménage spécial colonies : si la colonie ne dispose pas de personnel d'entretien : 10% du montant de la location avec un minimum de 100 € et un maximum de 300 €

Délibération n° 8 du 9 mars 2017 : SP le 28/04/2017

OBJET : TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES AU 1^{ER} JANVIER 2018

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la salle des fêtes du Chauffour n'avaient pas été augmentés en 2016. Il rappelle la délibération N° 4 du 25 juin 2015 qui fixait les tarifs actuellement pratiqués. Il propose de réviser ces tarifs pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de fixer les tarifs de la salle des fêtes du Chauffour comme suit à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Bénéficiaires	Grande Salle	Petite Salle	Cuisine	Forfait location GS+PS+C
Particuliers habitant la commune et agents communaux	158 €	63 €	35 €	216 €
Particuliers et associations hors commune	347 €	148 €	80 €	500 €
Associations de la Commune d'Orbeil désignées ci-dessous (1)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations des communes de Aulhat-Flat, Brenat, St Babel et St Yvoine	200 €	105 €	48 €	
Forfait ménage	63 €	32 €	47 €	132 €
Caution pour les deux salles	500 €	500€		

(1) Amicale Laique, Les Jours Heureux, Orbeil Animation, Les Sabots d'Orbeil-Bourrée Yssoirienne, Association des Chasseurs, Bricoles et Fariboles, Associations des Jeunes, Collectif le Pied en dedans.

Location à la demi-journée	Grande salle	Petite salle
Aux particuliers et associations extérieures à la communes pour faire des réunions en semaine	168 €	75 €
Aux habitants de la commune et agents communaux en semaine	95 €	43 €
Forfait ménage	63 €	32 €
Caution pour les 2 salles	500 €	500 €

Location aux associations et intervenants privés extérieurs à la commune pour la pratique d'activité un soir par semaine sauf les week-ends pour une saison débutant en septembre et se terminant en juin de l'année suivante	Grande salle	Petite salle
Tarif pour la saison :	1.622 €	883 €